

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JACQUES LEHOULIER

## **Chronique de statistique sociale**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 88 (1947), p. 99-109

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1947\\_\\_88\\_\\_99\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1947__88__99_0)

© Société de statistique de Paris, 1947, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>



## CHRONIQUE DE STATISTIQUE SOCIALE

### I — LE CHÔMAGE ET L'ACTIVITÉ EN FRANCE DEPUIS 1938

#### A) Évolution du chômage complet.

1° Les textes relatifs au chômage ont été, avant la guerre, codifiés dans le décret-loi du 6 mai 1939, paru au *Journal officiel* du 7 mai 1939. Ce décret définissait les conditions auxquelles les fonds de chômage, créés par les communes ou les départements, devaient répondre pour pouvoir bénéficier des subventions de l'État; il déterminait également les conditions auxquelles les chômeurs pouvaient prétendre aux allocations de chômage : résidence minima de trois mois dans la commune ressortissant au fonds de chômage considéré, exercice de la profession pendant une durée minima de six mois; certificat d'inscription à un office public de placement.

Ce décret fixait les taux minima d'allocations donnant droit à subvention de l'État :

- 8 francs par jour pour le chômeur, chef de ménage;
- 4 fr. 50 pour le conjoint, chômeur ou non travailleur;
- 4 francs pour chacun des enfants de moins de seize ans;
- 4 fr. 50 pour chacune des autres personnes à charge.

La loi du 11 octobre 1940 (*J. O.* 27 oct. 1940) a créé les offices régionaux du travail et organisé le placement des chômeurs et l'aide à leur apporter.

Les allocations de chômage ont été relevées à plusieurs reprises par les décrets du 11 octobre 1940 (*J. O.* 27 oct. 1940), du 8 janvier 1941 (*J. O.* 10 janv. 1941), du 5 décembre 1944 (*J. O.* 6 déc. 1944), du 1<sup>er</sup> mai 1945 (*J. O.* 12 mai 1945), du 3 décembre 1945 (*J. O.* 4 déc. 1945) et du 9 novembre 1946 (*J. O.* 10 nov. 1946).

Voici les taux successifs de ces allocations, *en francs* :

DATES D'APPLICATION	SEINE et communes de Seine-et-Oise assimilées		COMMUNES de plus de 15.000 habit. et autres communes de Seine-et-Oise		COMMUNES de plus de 5 000 habit.		AUTRES communes	
	1	2	1	2	1	2	1	2
	27 octobre 1940. . . . .	12	6	10	5	8	4	7
10 janvier 1941. . . . .	14	7	10	5	8	4	7	3,50
1 <sup>er</sup> décembre 1944. . . . .	36	18	25	12	20	10	15	7
1 <sup>er</sup> mai 1945. . . . .	40	25	28	17	22	14	16	10
1 <sup>er</sup> décembre 1945. . . . .	60	35	50	30	40	25	30	18
1 <sup>er</sup> novembre 1946. . . . .	75	44	70	41	64	37	56	33

- (1) Allocation pour le chômeur chef de ménage.
- (2) Allocation pour le conjoint et chaque personne à charge.

Les statistiques relatives au chômage en France sont de plusieurs sortes :

a) Statistiques établies par les fonds de chômage donnant le nombre des chômeurs secourus par département et par sexe, en distinguant les chômeurs de moins de soixante ans de ceux ayant plus de soixante ans.

b) Statistiques établies par les Services de placement, donnant par départe-

ment et par sexe le nombre des placements effectués, le nombre des offres d'emploi, et le nombre des demandes d'emploi non satisfaites.

Un chômeur devant produire pour être secouru un certificat d'inscription à un service de placement, il en résulte que le nombre des chômeurs secourus est au plus égal à celui des demandes d'emploi non satisfaites; de plus, un certain nombre de demandes d'emploi peut émaner de travailleurs en activité, mais désirant changer d'emploi pour diverses raisons. Ceci fait que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites représente une limite supérieure du nombre réel des chômeurs, le nombre des chômeurs secourus en donnant une limite inférieure.

Les bombardements qui se produisirent fin 1943 et se continuèrent en 1944 provoquèrent la fermeture de nombreuses usines et la mise en chômage de nombreux salariés. Jusqu'alors, l'indemnisation des sans-travail s'était faite par les fonds de chômage, mais au début de 1944 de nouvelles lois furent promulguées ayant pour but d'instituer une aide plus efficace à certaines catégories de chômeurs, sous la forme d'une « indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre ».

Les textes les plus importants sont énumérés ci-après :

Acte dit loi du 8 janvier 1944 (*J. O.* 10 janv. 1944);

Acte dit loi du 20 mai 1944 (*J. O.* 26 mai 1944), modifiant la précédente.

Il est important de noter que ces actes couvrent non seulement le chômage complet, mais aussi le chômage partiel; en voici quelques extraits :

« ART. 5. — Le montant de l'indemnité par heure de travail perdue au-dessous des limites fixées ci-dessus est déterminé en appliquant un coefficient de réduction variable au salaire forfaitaire fixé pour la détermination du montant des allocations familiales ramené à la base horaire.

« ART. 6. — Pour le travailleur adulte du sexe masculin âgé de vingt ans révolus au moins, le montant de l'indemnité par heure de travail perdue donnant lieu à indemnisation est fixé conformément aux indications ci-dessous :

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉES au cours de la période de deux semaines	TAUX DE L'INDEMNITÉ PAR HEURE PERDUE en fonction du salaire visé au dernier paragraphe de l'article 5
De 64 à 80 heures . . . . .	6/10 par heure perdue de 64 à 80.
De 32 à 64 heures . . . . .	6/10 — 64 à 80.
	8/10 — 32 à 64.
	6/10 — 64 à 80.
De 0 à 32 heures . . . . .	8/10 — 32 à 64.
	10/10 — 0 à 32.

« Les taux ci-dessus sont réduits d'un dixième pour les travailleurs du sexe féminin âgés de vingt ans révolus au moins.

« En aucun cas, l'indemnité horaire, à quelque tranche qu'elle appartienne, ne peut, pour un travailleur déterminé, dépasser les trois quarts du montant du salaire horaire réel moyen de l'intéressé afférent à la période de paie ayant immédiatement précédé l'interruption ou la réduction d'activité.

« Ces indemnités sont à la charge de l'État. Elles sont versées par les employeurs pour le compte de l'État qui en assurera le remboursement intégral, sur production d'états visés par l'inspecteur du travail et arrêtés par le préfet. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget du travail au titre de l'aide aux travailleurs sans emploi.

« Les heures ayant donné lieu à indemnisation sont assimilées à des heures de travail effectif pour l'application de la législation sociale, en particulier de la législation sur les allocations familiales, sur les assurances sociales et les congés payés.

« L'ensemble des charges sociales afférentes aux indemnités prévues par la présente loi reste à la charge des employeurs. »

L'acte dit « Loi du 15 juillet 1944 » (*J. O.* 19 juillet 1944), précisant que les charges sociales afférentes aux indemnités prévues par les lois précédentes restent à la charge des employeurs.

*Arrêté du 10 juillet 1944 (J. O. 21 juillet 1944).*

*Ordonnance du 20 octobre 1944 (J. O. 22 oct. 1944),* prorogeant jusqu'au 30 novembre 1944 les dispositions des lois précédentes.

*Ordonnance du 2 décembre 1944 (J. O. 8 déc. 1944)* prorogeant à nouveau jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1945 les lois susvisées, et cessant d'en faire application aux communes rurales.

*Arrêté du 22 février 1945 (J. O. 25 février 1945)* portant cessation partielle ou totale de l'application de la loi du 20 mai dans les régions de Clermont-Ferrand, Poitiers, Toulouse, Marseille, Montpellier, Rouen.

*Ordonnance du 28 février 1945 (J. O. 8 mars 1945)* prorogeant jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1945 les effets de la loi du 20 mai 1944.

*Arrêté du 25 mars 1945 (J. O. 28 mars 1945),* portant cessation de l'application de la loi du 20 mai 1944 sans les mines et carrières.

*Arrêté du 29 mars 1945 (J. O. 4 avril 1945),* portant cessation de l'application de la loi du 20 mai 1944 dans les débits, hôtels et restaurants.

*Arrêté du 4 avril 1945 (J. O. 7 avril 1945),* portant cessation de l'application de la loi du 20 mai dans les régions de Rennes et d'Angers.

*Arrêté du 12 avril 1945 (J. O. 15 avril 1945),* portant cessation de l'application de la loi du 20 mai dans les industries suivantes : industries polygraphiques, manutention, commerces divers, spectacles, pierres et terres à feu, industries métallurgiques, travail des métaux fins, industrie du bois.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1945 (*J. O.* 2 mai 1945, rectificatif au *J. O.* du 4 mai 1945) proroge les effets de la loi du 20 mai 1944 pour une durée maxima de deux mois à partir du 1<sup>er</sup> mai 1945, soit jusqu'au 30 juin 1945. Aucune nouvelle ordonnance n'ayant prorogé l'application de la loi du 20 mai 1944, celle-ci est de ce fait abrogée; désormais les seuls chômeurs bénéficiant d'une indemnité sont ceux relevant des fonds de chômage.

## 2<sup>o</sup> Résultats statistiques.

Le tableau I donne l'évolution du nombre des chômeurs secourus et du nombre des demandes d'emploi non satisfaites depuis 1938. Étant donné l'importance du chômage de 1930 à 1938, on a rappelé quelques chiffres relatifs à cette période. Le tableau II donne le nombre des bénéficiaires de la loi du 20 mai 1944.

Le nombre des chômeurs secourus était encore de 318.000 à la veille de la guerre, en août 1939. Après l'armistice de 1940, il atteignit en novembre le chiffre record de 806.000 qui, jusqu'alors, n'avait jamais été obtenu en France, même au cours de la crise mondiale qui débuta en 1930. Le nombre des chômeurs dans le département de la Seine représentait 65 % du total. Ce chômage intense, dû à l'arrêt quasi-total de l'activité économique provoqué par la défaite fut résorbé progressivement et assez rapidement, le nombre des chômeurs femmes diminuant cependant moins rapidement que celui des hommes.

*Chômage - 1930 à 1944.*

DATES	CHÔMEURS SECOURUS				DEMANDES D'EMPLOIS NON SATISFAITES			
	Seine		France entière		Seine		France entière	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Au début du mois								
1930. Janvier	481	237	629	265	3.459	1.825	6.442	3.437
— Juillet	410	162	831	163	3.356	1.936	6.143	3.695
1931. Janvier	8.769	2.348	10.801	2.348	14.269	4.541	19.923	6.591
— Juillet	27.104	6.325	26.453	8.924	22.884	8.167	36.486	13.222
1932. Janvier	78.484	25.668	149.966	36.668	85.068	28.752	171.743	47.447
— Juillet	104.662	42.646	203.595	58.327	108.101	44.593	223.036	72.839
1933. Janvier	108.555	42.634	218.927	65.422	113.109	44.775	243.206	74.724
— Juillet	95.600	36.41	191.693	57.505	99.473	33.589	212.009	65.904
1934. Janvier	121.273	37.641	259.903	60.955	124.925	39.642	287.220	67.509
— Juillet	111.966	40.730	242.688	70.422	114.764	42.474	264.492	77.824
1935. Janvier	143.541	52.541	348.453	88.876	146.909	54.710	375.445	98.950
— Juillet	127.920	52.377	309.867	84.259	129.929	53.889	328.458	95.643
1936. Janvier	148.119	56.937	362.252	89.354	150.156	59.119	390.515	102.587
— Juillet	145.333	60.857	326.607	96.088	147.608	62.694	357.802	106.661
1937. Janvier	137.922	67.994	317.466	103.727	140.467	70.269	340.512	124.040
— Juillet	95.301	60.500	224.671	95.168	97.294	62.930	240.331	103.071
1938. Janvier	124.245	69.266	275.287	106.298	127.158	73.309	292.740	118.351
— Juillet	115.926	67.777	250.816	103.526	119.002	70.879	264.756	113.845
— Août	112.349	66.524	239.657	102.910	114.944	68.975	254.483	111.276
— Septembre	110.499	64.995	238.284	100.120	113.154	67.464	252.862	109.409
— Octobre	117.363	72.255	241.973	108.862	120.879	76.186	261.661	121.801
— Novembre	123.457	71.351	255.684	108.360	127.115	75.065	278.298	120.557
— Décembre	123.291	70.889	259.647	108.921	126.938	74.743	281.616	120.648
1939. Janvier	136.482	72.778	304.317	112.937	140.348	76.730	329.105	126.725
— Février	133.350	73.328	306.427	113.905	137.078	78.157	334.426	129.257
— Mars	132.455	73.605	298.527	118.415	136.068	77.902	323.126	126.989
— Avril	127.860	72.904	281.219	111.684	131.529	77.206	305.602	125.87
— Mai	125.225	73.669	272.542	112.571	129.015	78.278	295.705	126.661
— Juin	122.316	73.078	261.083	111.019	125.794	76.951	282.120	123.629
— Juillet	113.116	69.509	232.972	104.718	116.073	73.085	253.482	116.228
— Août	106.427	66.445	217.682	100.197	108.807	69.023	237.598	111.458
— Septembre	"	"	"	"	"	"	"	"
— Octobre	"	"	"	"	"	"	"	"
— Novembre	"	"	"	"	"	"	"	"
— Décembre	"	"	"	"	"	"	"	"
1940. Janvier	"	"	"	"	"	"	"	"
— Février	"	"	"	"	"	"	"	"
— Mars	"	"	"	"	"	"	"	"
— Avril	"	"	"	"	"	"	"	"
— Mai	"	"	"	"	"	"	"	"
— Juin	"	"	"	"	"	"	"	"
— Juillet	"	"	"	"	"	"	"	"
— Août	"	"	"	"	"	"	"	"
— Septembre	"	"	"	"	"	"	"	"
— Octobre	325.165	171.749	526.869	265.742	348.789	177.228	581.391	298.479
— Novembre	336.800	183.613	586.509	268.900	340.458	189.176	664.893	332.362
— Décembre	306.889	177.100	424.789	232.582	310.186	182.892	592.695	308.683
1941. Janvier	252.762	154.124	365.334	218.817	254.757	159.124	438.704	298.031
— Février	194.969	129.852	304.605	193.614	197.200	135.374	378.615	273.334
— Mars	156.399	122.706	249.351	183.326	158.662	128.441	312.671	249.951
— Avril	122.590	116.286	191.964	172.470	125.438	122.105	253.018	232.897
— Mai	102.896	110.213	155.914	162.153	105.706	116.673	211.522	218.053
— Juin	86.562	99.809	129.865	143.873	89.364	106.578	177.642	194.902
— Juillet	74.104	92.134	109.599	132.835	76.298	98.198	146.326	178.687
— Août	54.377	82.864	80.992	118.329	58.654	89.180	114.115	155.704
— Septembre	42.798	76.297	65.567	111.092	45.120	82.574	98.943	152.835
— Octobre	42.347	70.088	73.441	85.745	44.583	76.570	95.656	144.456
— Novembre	33.736	64.312	48.924	90.008	35.898	70.201	80.374	137.789
— Décembre	27.521	58.231	41.660	82.301	29.824	64.296	63.986	126.187
1942. Janvier	23.074	53.348	38.167	77.407	24.851	58.689	73.836	121.065
— Février	21.809	49.687	35.159	75.489	24.201	55.239	73.920	113.055
— Mars	19.848	45.725	33.264	69.911	21.829	50.690	69.798	105.440
— Avril	16.398	41.355	27.437	61.270	18.171	46.221	55.988	95.189
— Mai	12.206	37.882	18.646	55.740	15.460	40.553	47.091	84.605
— Juin	10.947	34.974	16.190	50.852	13.874	37.714	41.894	78.610
— Juillet	9.197	31.897	13.627	45.812	12.085	34.552	35.903	71.863
— Août	8.799	28.412	12.666	40.872	11.335	31.283	33.081	64.520
— Septembre	7.895	26.121	11.262	37.825	10.385	28.871	29.565	60.142
— Octobre	7.097	24.112	9.771	35.148	9.738	27.409	27.749	58.860
— Novembre	6.084	22.104	8.593	31.526	8.375	25.879	24.550	52.266
— Décembre	5.167	21.045	7.705	29.408	7.596	23.701	22.723	47.770

DATES	CHÔMEURS SECOURUS				DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES			
	Seine		France entière		Seine		France entière	
	H	F	H	F'	H	F	H	F
1943. Janvier . . . . .	5.039	19.015	7.486	26.974	6.900	20.032	22.505	42.586
— Février . . . . .	4.469	17.339	6.758	24.808	6.167	19.827	20.537	40.181
— Mars . . . . .	3.201	14.533	4.863	21.180	5.179	17.026	18.117	35.070
— Avril (1) . . . . .	2.580	12.878	3.713	17.586	4.629	14.934	9.842	26.863
— Mai . . . . .	2.204	11.517	3.726	16.703	4.165	13.626	13.021	29.750
— Juin . . . . .	1.994	10.237	3.283	14.242	3.697	12.168	11.746	26.854
— Juillet . . . . .	1.861	9.199	3.080	12.988	3.739	11.268	11.063	24.779
— Août . . . . .	1.792	8.430	2.885	12.085	3.468	10.266	11.281	24.048
— Septembre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Octobre . . . . .	1.599	7.164	2.552	10.296	3.063	9.949	9.394	23.294
— Novembre . . . . .	1.505	6.746	2.377	9.802	2.895	9.210	8.466	21.139
— Décembre . . . . .	1.425	6.106	2.254	9.064	2.390	8.369	7.675	18.864
1944. Janvier . . . . .	1.284	5.721	2.090	8.460	2.202	8.480	6.772	18.899
— Février . . . . .	1.183	5.375	1.892	7.910	1.788	7.563	5.424	16.119
— Mars . . . . .	1.047	4.990	1.733	7.398	1.639	6.915	4.965	15.376
— Avril . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Mai . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Juin . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Juillet . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Août . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Septembre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Octobre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
— Novembre . . . . .	2.800	5.200	9.100	10.300	»	»	»	»
— Décembre . . . . .	2.777	5.323	11.200	12.800	»	»	»	»

(1) Zone occupée seulement.

TABLEAU I (Suite)

Chômage 1945-1946

DATES	CHÔMEURS SECOURUS								DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES					
	Seine				France entière				Seine			France entière		
	-60 ans H	60 ans F	+60 ans et inaptes	Total	-60 ans H	-60 ans F	+60 ans et inaptes	Total	H	F	Total	H	F	Total
1945. 31 janvier . . . . .	2.300	2.200	5.500	10.000	11.000	12.000	7.100	30.100	26.000	16.000	42.000	57.000	50.000	107.000
— 28 février . . . . .	2.900	2.500	5.800	11.200	9.700	9.400	6.900	26.000	25.000	16.000	41.000	50.000	46.000	96.000
Région parisienne (1)														
— 31 mars . . . . .	2.741	3.187	»	5.878	4.674	6.191	»	10.865	17.000	14.000	31.000	35.000	40.000	75.000
— 30 avril . . . . .	2.148	2.303	»	4.451	6.636	9.668	»	16.304	8.000	9.000	17.000	29.000	34.000	63.000
— 31 mai . . . . .	1.476	1.959	»	3.435	4.865	9.303	»	13.668	4.400	5.800	10.200	24.000	24.500	48.500
— 30 juin . . . . .	1.270	2.193	»	3.463	2.394	5.420	»	7.814	4.500	6.100	10.600	25.000	25.400	50.400
— 31 juillet . . . . .	1.328	2.063	»	3.391	2.600	5.675	»	8.275	6.200	6.500	12.700	28.600	24.600	53.200
Seine														
— 31 août . . . . .	1.667	1.251	»	2.918	3.503	4.778	»	8.281	8.726	6.208	14.934	33.607	24.405	58.012
— 30 septembre . . . . .	3.171	1.514	5.129	9.814	4.911	4.000	6.831	15.742	11.443	7.340	18.783	39.254	25.771	65.025
Région parisienne (1)														
— 31 octobre . . . . .	3.467	1.562	7.464	12.493	5.085	3.830	9.305	18.170	13.680	9.858	23.538	40.662	28.065	68.727
— 30 novembre . . . . .	3.987	1.610	5.422	11.019	5.847	3.993	6.986	16.826	13.500	10.000	23.500	40.483	28.054	68.537
— 31 décembre . . . . .	4.841	1.747	5.588	12.176	6.929	3.722	7.067	17.718	13.200	11.000	24.200	40.148	27.679	67.827
1946. 31 janvier . . . . .	6.308	1.873	6.185	14.361	9.200	3.951	7.830	20.981	15.339	8.717	24.056	46.157	25.751	71.908
— 28 février . . . . .	8.191	2.405	6.630	17.226	11.074	4.222	8.364	23.660	18.788	10.572	29.360	47.384	27.726	75.060
— 31 mars . . . . .	7.780	2.455	6.889	17.124	10.504	4.195	5.822	23.281	19.065	10.814	29.879	47.872	26.666	74.538
— 30 avril . . . . .	6.563	2.408	6.730	15.701	9.264	4.153	8.606	22.023	17.056	10.081	27.137	42.833	24.052	66.885
— 31 mai . . . . .	5.365	2.116	6.560	14.041	7.846	3.711	8.162	19.719	14.962	9.441	24.403	37.975	23.112	61.087
— 30 juin . . . . .	3.636	1.808	6.061	11.505	5.257	3.313	7.673	16.243	11.086	8.287	19.373	30.289	20.117	50.406
— 31 juillet . . . . .	2.481	1.483	5.570	9.534	3.593	2.982	6.463	13.038	7.354	5.688	13.042	24.066	17.923	41.989
— 31 août . . . . .	1.814	1.273	5.072	8.159	2.454	2.495	6.346	11.295	6.566	5.352	11.918	24.090	18.405	42.495
— 30 septembre . . . . .	1.349	1.027	4.654	7.030	2.132	1.989	5.770	9.891	7.284	5.865	13.149	26.700	19.946	46.646
— 31 octobre . . . . .	1.217	924	4.469	6.610	1.796	1.853	5.604	9.253	8.856	7.008	15.864	20.168	22.269	51.437

(1) Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

**TABEAU II**  
*Bénéficiaires de la loi du 20 mai 1944.*

DATES	Région parisienne (1)			France entière		
	Hommes	Femmes	ensemble	Femmes	Hommes	ensemble
1944. 15 octobre . . . . .	193 800	127.000	320.800	»	»	564.900
— 29 novembre . . . . .	163.000	120.300	283.300	»	»	495.650
— 31 décembre . . . . .	115.000	76.500	192.500	»	»	444.400
1945. 15 janvier . . . . .	110 200	68 300	178 500	»	»	409.500
— 31 janvier . . . . .	98 500	67.900	166 400	»	»	388.000
— 15 février . . . . .	92.900	64.300	157.200	189.200	216.500	405.700
— 28 février . . . . .	77.400	58 000	135.400	145.000	234.700	379.700
— 15 mars . . . . .	65.000	44.300	109.300	126.600	191.900	318.500
— 31 mars . . . . .	44.400	47.000	91 400	95.070	164 280	259.350
— 15 avrill. . . . .	28.700	32.500	61 200	59.800	130.600	190.400
— 30 avrill. . . . .	21.900	25.400	47 300	48.300	108.450	156.750
— 15 mai . . . . .	»	»	»	16.360	21.540	37.900
— 31 mai . . . . .	»	»	»	10.850	4.540	15.390
— 15 juin . . . . .	»	»	»	9.820	4.200	14.020

(1) Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

En décembre 1942, il ne restait plus que 37.000 chômeurs secourus.

Les bombardements intenses qui furent effectués sur les territoires français en 1944 provoquèrent la fermeture de nombreuses usines et la mise en chômage d'un personnel important. Celui-ci fut indemnisé selon les modalités de la loi du 20 mai 1944 analysée plus haut. Les statistiques du chômage font défaut pour la plus grande partie de cette année, les statistiques relatives à la loi du 20 mai 1944 n'ayant été établies qu'à partir du 15 octobre 1944. A cette dernière date, il y avait 565.000 chômeurs, totaux et partiels (totaux en grande partie).

Au 15 février 1945, il en restait encore 405.000 (53 % de femmes) dont 39 % dans la région parisienne. Là encore, le nombre des chômeurs diminua rapidement et au 1<sup>er</sup> juin 1945, il ne restait plus que 15.000 bénéficiaires de la loi du 20 mai 1944 et un peu plus de 20.000 chômeurs secourus. Au 30 juin 1945, l'application de la loi précitée était supprimée.

On peut noter que pendant la période sous revue (1938-1946) le nombre des chômeurs dans la Seine a toujours représenté un pourcentage important du total, et que la proportion des chômeurs femmes dans l'ensemble était également très forte.

A partir de juin 1945, le nombre des chômeurs secourus a légèrement augmenté jusqu'en février 1946, puis décréu. Au 31 octobre 1946, il en restait 9.253, dont 6.610 (soit 73 %) dans la Seine; sur les 9.253 chômeurs secourus, il y en avait d'ailleurs 5.604 âgés de plus de soixante ans ou inaptes, ce qui représente 61 % de l'ensemble.

3<sup>o</sup> *Chômage par industrie.* — Les statistiques dont on dispose ne donnent que le nombre global des chômeurs sans en donner la répartition par industrie. La connaissance de cette répartition présente pourtant un intérêt économique considérable en période de chômage intense.

Pour avoir une idée de l'intensité du chômage selon l'industrie, on ne dispose que de statistiques établies pour quelques dates isolées et concernant le nombre des demandes d'emploi non satisfaites.

Voici le nombre des demandes d'emploi non satisfaites pour quelques branches d'activité en septembre 1941 et janvier 1942 :

*Demandes d'emplois non satisfaites.*

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	Sept. 1941	Janvier 1942	CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	Sept. 1941	Janvier 1942
Commerces divers . . . . .	43.000	31.000	Industrie du vêtement . . . . .	18.000	12.900
Manutentions, manœuvres . . . . .	41.000	30.000	Industries textiles . . . . .	12.000	13.200
Services domestiques . . . . .	22.700	15.600	Transports . . . . .	8.000	4.000
Métaux, métaux fins . . . . .	18.500	10.600			

Voici, d'autre part, au 15 décembre 1946, selon une nomenclature différente, la répartition du nombre des chômeurs secourus après au travail :

*Chômeurs secourus au 15 décembre 1946.*

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	MOINS DE 60 ANS			PLUS DE 60 ANS		TOTAL au 15-12-46 .
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
1. Ingénieurs . . . . .	29	2	31	25	7	68
2. Employés spécialisés (techniciens) . . . . .	9	83	43	14	21	77
3. Employés de bureau . . . . .	223	250	473	533	526	1.532
4. Ouvriers spécialistes dont le métier relève des industries suivantes :						
Béton, charpente métallique . . . . .	4	"	4	12	"	16
Maçonnerie . . . . .	11	"	11	30	"	41
Couverture, plomberie, serrurerie . . . . .	2	"	2	1	"	3
Métaux . . . . .	58	90	148	91	103	342
Terres au feu . . . . .	2	8	10	2	9	21
Bois . . . . .	3	1	4	18	15	37
Caoutchouc . . . . .	2	6	8	"	7	15
Textiles . . . . .	5	51	56	18	50	124
Vêtements . . . . .	4	120	124	7	207	338
Papier, carton . . . . .	2	9	11	5	48	64
Cuirs . . . . .	8	10	18	10	27	55
Transports . . . . .	63	"	63	44	"	107
Installations électriques . . . . .	27	2	29	6	11	46
5. Manœuvres . . . . .	374	433	807	86	609	1.502
6. Manœuvres gros travaux . . . . .	118	1	119	475	9	603
7. Divers . . . . .	1.017	791	1.808	454	529	2.791
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1.961</b>	<b>1.807</b>	<b>3.768</b>	<b>1.831</b>	<b>2.178</b>	<b>7.777</b>

Ces dernières statistiques relatives à des périodes où le chômage était faible, ne permettent guère de tirer d'enseignements approfondis et sûrs relatifs à l'extinction du chômage. On peut toutefois noter qu'au 15 décembre 1946, les chômeurs se recrutaient surtout parmi les manœuvres ordinaires et les employés de bureaux non spécialistes.

Lorsqu'on compare les chiffres du chômage actuel à ceux de périodes antérieures, il est permis de dire que le chômage complet en France est aujourd'hui négligeable.

B) *Durée de la semaine de travail et activité économique.*

1° La statistique du chômage complet ne suffit pas pour rendre compte de l'activité, car, en période de crise, des entreprises peuvent continuer à travailler un nombre réduit d'heures par semaine, inférieur à la durée normale; cette façon de faire impose donc aux salariés de l'entreprise un chômage partiel.



Il est naturellement très utile de connaître l'importance de ce chômage partiel.

La durée de la semaine de travail est réglée par les textes réglementaires, et dans les dernières années d'avant-guerre elle a été fixée par la loi du 21 juin 1936, qui énonce :

« Dans les établissements industriels, commerciaux, artisanaux et coopératifs, ou dans leurs dépendances, de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés, laïques ou religieux, même s'ils ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, y compris les établissements publics hospitaliers et les asiles d'aliénés, la durée du travail effectif des ouvriers de l'un ou l'autre sexe et de tout âge ne peut excéder quarante heures par semaine. »

L'application de cette loi a été suspendue sous l'occupation allemande, puis rétablie à la libération du territoire. Une loi du 25 février 1946 (*J. O.* 26 février 1946) a décidé que les heures de travail effectuées par les ouvriers au delà de la durée légale de la semaine de travail feraient l'objet de majorations; cette loi confirme implicitement le caractère légal de la loi de quarante heures, mais en assouplit le fonctionnement.

Jusqu'en 1930 on ne disposait pas de statistique permettant de voir dans quelle mesure la durée moyenne effective de la semaine de travail différait de la durée légale. Pour répondre à cette question, l'Inspection du travail effectuée depuis 1930 une enquête qui donne, par catégories d'activité économique, les effectifs employés et le nombre d'heures-ouvriers effectuées.

En partant de ces données, il a été calculé, par branche d'activité économique, la durée moyenne de la semaine de travail, un indice de la durée moyenne de la semaine de travail, un indice des effectifs et un indice de l'activité économique, produit des deux précédents et qui constitue, en somme, un indice du nombre des heures-ouvriers.

L'enquête de l'Inspection du travail, qui portait primitivement sur les établissements occupant plus de 100 salariés, a été étendue en 1940 à une partie des établissements occupant plus de 20 salariés, puis plus de 10 salariés; cette enquête mensuelle jusqu'en mars 1942, est, depuis cette date, trimestrielle. En janvier 1946, la méthode d'enquête a été légèrement modifiée et la portée en a été accrue; elle couvre maintenant 35.000 établissements environ, mais n'atteint toujours pas l'agriculture, les mines, la S. N. C. F. et quelques autres catégories d'établissements non soumis au contrôle de l'Inspection du travail.

2° Le tableau III donne depuis avril 1939 l'évolution de la durée de la semaine du travail, l'indice correspondant, l'indice des effectifs et l'indice de l'activité pour l'ensemble des industries de *transformation* et pour l'ensemble des diverses catégories professionnelles (y compris commerce, banques.), tandis que le tableau IV donne les mêmes indices pour chacune des branches d'activité en juillet et octobre 1946. On retrouve sur le tableau III les dates essentielles de l'histoire économique de notre pays depuis 1939, déjà signalées à propos du chômage complet. A la suite de l'armistice, la durée de la semaine de travail et les effectifs baissent de telle manière qu'après avoir remonté, l'indice de l'activité n'est encore qu'à 69 en décembre 1940. L'indice de l'activité augmente ensuite progressivement jusqu'à retrouver son niveau d'avant-guerre

en mars 1944 dans les industries de transformation; pendant toute cette période, l'indice des effectifs a augmenté moins rapidement que celui de la durée de la semaine de travail, et a même baissé à partir de septembre 1942, en corrélation avec la déportation de travailleurs français en Allemagne.

Les bombardements intenses de 1944 provoquèrent une nouvelle baisse d'activité. L'indice remonta ensuite progressivement. Mais l'indice des effectifs n'a pas retrouvé tout à fait son niveau d'avant-guerre, alors que celui de la durée du travail l'a nettement dépassé. L'hiver de 1945 a été marqué par une diminution du nombre d'heures de travail causée par les restrictions d'électricité. Depuis le début de 1946, les divers indices tant de durée que d'effectifs, sont en hausse lente, mais constante.

L'évolution de ces indices est illustrée par le graphique de la page suivante.

Le tableau IV, donnant les indices par branche d'industrie, permet de voir que ce sont les industries travaillant directement ou indirectement pour la reconstruction (bâtiment, bois, travail des pierres et terres à feu), qui ont dépassé le plus largement leur niveau d'avant-guerre. Par contre, les textiles, le travail des étoffes et vêtements, les cuirs et peaux qui produisent surtout des biens de consommation sont celles qui présentent le plus gros retard dans le retour à une situation normale.

**TABLEAU III**  
*Emploi et durée du travail.*

DATES	ENSEMBLE DES INDUSTRIES de transformation				ENSEMBLE DES DIVERSES catégories professionnelles			
	Durée de la semaine de travail	Indice de la semaine de travail	Indice des effectifs	Indice de l'activité	Durée de la semaine de travail	Indice de la semaine de travail	Indice des effectifs	Indice de l'activité
1939. Avril . . . . .	40,8	100	100	100	40,8	100	100	100
1940. Décembre . . . . .	35,6	87,3	79,0	69,0	36,4	89,2	78,0	69,6
1941. Janvier . . . . .	35,6	87,3	82,0	71,6	36,8	89,0	81,4	72,4
— Février . . . . .	35,7	87,5	83,7	73,2	36,5	89,4	82,7	73,9
— Mars . . . . .	36,4	89,2	84,8	75,6	37,0	90,7	83,8	76,6
— Avril . . . . .	37,1	90,9	86,0	78,2	37,6	92,2	84,9	78,3
— Mai . . . . .	38,0	93,1	87,0	81,0	38,4	94,1	85,7	80,7
— Juin . . . . .	38,5	94,4	84,5	79,8	38,9	95,3	86,4	82,3
— Juillet . . . . .	38,7	94,8	88,3	83,7	39,1	95,8	87,0	83,4
— Août . . . . .	39,1	95,8	88,1	84,4	39,3	96,3	86,8	83,6
— Septembre . . . . .	39,0	95,6	88,9	85,0	39,3	96,3	87,6	84,0
— Octobre . . . . .	39,3	96,3	89,5	86,2	39,6	97,1	88,3	85,7
— Novembre . . . . .	39,4	96,6	90,8	87,7	39,6	97,1	89,3	86,7
— Décembre . . . . .	39,1	95,8	91,0	87,2	39,3	96,3	89,5	86,2
1942. Janvier . . . . .	39,1	95,8	91,2	87,4	39,3	96,3	89,5	86,2
— Février . . . . .	39,2	96,0	91,7	88,0	39,3	96,3	89,7	86,4
— Mars . . . . .	39,5	96,8	91,6	88,7	39,5	96,8	89,6	86,7
— Juin . . . . .	40,5	99,3	93,4	92,8	40,4	99,0	92,4	91,5
— Septembre . . . . .	42,8	103,7	93,8	97,3	42,0	103,0	92,4	95,2
— Décembre . . . . .	42,7	104,7	91,2	95,5	42,2	103,4	89,8	92,9
1943. Mars . . . . .	44,1	108,1	86,3	93,3	43,7	107,1	86,0	92,1
— Juin . . . . .	44,8	109,8	86,8	95,3	44,7	109,6	86,3	94,6
— Septembre . . . . .	44,7	109,6	86,9	95,2	44,7	109,6	86,2	94,5
— Décembre . . . . .	46,1	113,0	87,5	98,9	45,4	111,3	86,4	96,2
1944. Mars . . . . .	46,2	113,2	88,5	100,2	45,4	111,3	87,6	97,5
— Décembre . . . . .	39,9	97,8	84,9	83,0	40,3	98,8	85,0	84,0
1945. Mars . . . . .	41,1	100,7	84,9	85,5	41,5	101,7	84,8	86,2
— Juin . . . . .	43,0	105,4	87,8	92,5	43,1	105,6	87,6	92,5
— Septembre . . . . .	43,4	106,4	89,5	95,2	43,4	106,4	90,1	95,9
1946. Janvier . . . . .	42,4	103,9	90,2	93,7	42,6	104,4	89,9	93,9
— Avril . . . . .	43,5	106,0	93,8	100,0	43,5	106,6	93,1	99,2
— Juillet . . . . .	43,9	107,6	94,9	102,1	43,6	106,9	93,4	99,8
— Octobre . . . . .	44,1	108,1	97,1	105,0	43,8	107,4	96,0	103,1

TABLEAU IV

*Emploi et durée du travail en 1946.*

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	DURÉE de la semaine de travail		INDICE de la semaine de travail		INDICE des effectifs		INDICE de l'activité	
	Juillet	Octobre	Juillet	Octobre	Juillet	Octobre	Juillet	Octobre
	Industries alimentaires . . . . .	43,3	43,5	110,2	110,7	89,2	89,4	98,3
Industries chimiques . . . . .	44,2	44,3	108,3	108,6	98,3	100,8	106,5	109,5
Caoutchouc . . . . .	44,5	44,5	111,5	111,5	106,3	106,8	118,5	119,1
Papier, carton . . . . .	42,1	42,8	105,5	106,8	81,8	79,8	86,3	85,2
Industries du livre . . . . .	41,5	41,8	104,0	104,8	95,3	96,1	99,1	100,7
Industries textiles . . . . .	41,7	41,8	103,5	103,7	80,1	83,0	82,9	86,1
Travail des étoffes. — Vêtements . . . . .	41,1	41,1	103,3	103,3	81,4	83,8	84,1	86,6
Cuir et peaux . . . . .	41,6	41,7	104,0	104,3	90,2	91,4	93,8	95,8
Industries du bois . . . . .	45,0	45,0	112,8	112,8	110,0	110,4	124,1	124,5
Métallurgie . . . . .	45,5	46,5	109,9	112,3	89,0	93,4	97,8	104,9
Travail des métaux . . . . .	45,0	45,8	107,9	108,6	101,0	103,4	109,0	112,8
Terrassements, constructions . . . . .	47,0	47,0	114,9	114,9	113,7	111,6	130,6	128,2
Travail des pierres, terres à feu . . . . .	45,3	45,5	114,1	114,6	102,1	106,3	116,5	121,8
Ensemble des industries de transformation . . . . .	43,9	44,1	107,6	108,1	94,9	97,1	102,1	105,0
Transports . . . . .	46,4	45,8	115,4	112,7	92,2	94,3	106,4	106,8
Commerces divers . . . . .	42,1	42,0	102,9	102,7	76,9	81,9	79,1	84,1
Banques et assurances . . . . .	42,6	43,0	104,9	105,9	103,5	108,5	108,6	114,9
Ensemble des diverses catégories professionnelles . . . . .	43,6	43,8	106,9	107,4	93,4	96,0	99,8	103,1

II — ÉVOLUTION RÉCENTE DES SALAIRES

L'événement notable intervenu depuis un an dans la réglementation des salaires est l'arrêté du 29 juillet 1946 (*J. O.* 30 juillet 1946). Par cet arrêté, les taux *minima* de salaires sont majorés de 25 %, mais l'augmentation des salaires effectivement pratiqués est réglée selon des modalités plus complexes; le paragraphe *c* de l'article 2 énonce en effet :

« Les travailleurs qui, avant le 15 juin 1946, percevaient un salaire supérieur au taux *moyen maximum* prévu par les arrêtés de remise en ordre, conserveront par rapport au nouveau salaire *minimum* de la catégorie, de l'échelon ou de l'emploi, la même différence en valeur relative qu'ils avaient précédemment par rapport au salaire moyen maximum. »

Le même arrêté fixe à 30 % la majoration des salaires pour les industries dans lesquelles les taux fixés par les arrêtés antérieurs sont à la fois des minima et des maxima (bâtiment, par exemple).

Les résultats de l'enquête semestrielle faite par la Statistique générale auprès des conseils de prud'hommes figurent aux tableaux V et VI.

TABLEAU V

*Salaires horaires comparés par professions d'après les évaluations des conseils de prud'hommes ou des maires (en francs).*

CATÉGORIES	OCTOBRE 1938	AVRIL 1944	OCTOBRE 1944	AVRIL 1945	OCTOBRE 1945	AVRIL 1946	OCTOBRE 1946
Salaires masculins à Paris . . . . .	10,67	17,55	22,68	31,77	34,78	36,24	47,46
Salaires masculins en province . . . . .	6,20	10,36	15,82	21,67	27,46	28,54	37,10

TABLEAU VI

	INDICES PONDÉRÉS DES SALAIRES HORAIRES (Base 100 en octobre 1935)					
	Ouvriers professionnels			Manœuvres		
	Pro- vince	Paris	France entière	Pro- vince	Paris	France entière
1935. Octobre. . . . .	100	100	100	100	100	100
1938. Octobre. . . . .	170	183	173	181	201	185
1944. Avril. . . . .	281	286	282	304	287	301
1944. Octobre. . . . .	407	376	400	483	437	458
1945. Avril. . . . .	555	506	544	571	531	568
1945. Octobre. . . . .	687	556	658	712	574	688
1946. Avril. . . . .	711	587	683	726	610	702
19 6. Octobre. . . . .	945	789	910	955	806	924

L'augmentation des salaires d'avril à octobre 1946 est de l'ordre de 30 %. L'enquête trimestrielle de l'Inspection du travail confirme ces résultats.

Les salaires dans les mines de houille et dans les métaux de la région parisienne sont donnés par les tableaux VII et VIII.

Du premier au troisième trimestre 1946, les salaires dans les mines de houille ont augmenté de 44 %, pourcentage nettement supérieur à celui des industries de transformation. Dans les industries des métaux de la région parisienne, la hausse est de 33 % pendant la même période.

D'octobre 1945 à octobre 1946, l'accroissement des salaires des domestiques et gens de maison est d'environ 46 % pour les femmes de ménage et de 100 % pour le salaire en espèces de la bonne à tout faire; pendant la même période, les salaires des ouvriers n'ont augmenté que de 35 %.

TABLEAU VII

*Salaires journaliers moyens dans les mines de houille  
(Y compris les allocations familiales.)*

ANNÉES	SALAIRES JOURNALIERS MOYENS		
	Ouvriers du fond	Ouvriers du jour	Ensemble
1938. 3 <sup>e</sup> trimestre . . . . .	62,43	48,89	57,97
1944. Juillet. . . . .	118,25	89,99	106,21
Septembre . . . . .	168,95	130,83	151,76
4 <sup>e</sup> trimestre . . . . .	185,04	139,18	166,82
1945. 1 <sup>er</sup> — . . . . .	192,59	144,19	171,77
2 <sup>e</sup> — . . . . .	273,06	208,60	247,59
3 <sup>e</sup> — . . . . .	340,42	249,43	304,31
4 <sup>e</sup> — . . . . .	342,54	246,04	304,96
1946. 1 <sup>er</sup> — . . . . .	374,67	257,48	329,90
2 <sup>e</sup> — . . . . .	393,85	265,48	348,47
3 <sup>e</sup> — (1) . . . . .	549,00	364,00	476,00

(1) Nombres provisoires.

TABLEAU VIII

*Salaires horaires moyens (non compris les allocations familiales)  
dans les métaux de la région parisienne.*

	1944	1945				1946		
	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.
Professionnel . . . . .	24,24	26,56	33,34	34,40	35,56	36,29	38,52	49,00
Manœuvre spécialisé. . . . .	20,96	22,71	30,00	30,84	31,20	31,57	32,95	41,45
Manœuvre ordinaire. . . . .	18,25	19,20	22,10	23,10	24,00	24,25	25,50	31,26
Ensemble des ouvriers . . . . .	22,02	23,91	30,31	31,28	32,08	32,96	34,71	43,85

Jacques LEHOULIER.